



Mutuelle entreprise prélevé sur solde de tout compte suite rc

Par Tig

Bonjour suite à une rupture conventionnelle (convention collective de l'automobile) fin de contrat 30 juin je suis allé récupérer mes papiers hier fiche de paie juin 2026 solde de tout compte non signé car voilà le problème affilié mutuelle entreprise depuis février 2024 pour moi ma conjointe et mon enfant pas de problème de prise en charge. J'ai reçu le virement de mon employeur bien en dessous de ce qui était prévu trou de 2500? hier on m'annonce que ma part salariale pour la mutuelle ne pas était retiré sur mes fiches de paie depuis la souscription donc vérification rien sur mes fiche de paie en effet j'ai eu la totalité retiré sur la fiche de paie de juin en trois lignes avec montants différents ils mon dit qu'ils avait parfaitement le droit de le faire info cabinet comptable mais que je pouvais quand même me renseigner on t'ils le droit de le faire ou y a t'il moyen de trouver une solution..? Merci bonne journée

Par chaber

bonjour

Si votre employeur a oublié de prélever votre part de cotisation mutuelle sur vos salaires, il peut vous réclamer le remboursement de cette somme via l'article L3245-1 du Code du travail, mais il est soumis à un délai de prescription de 3 ans à compter de la date de chaque bulletin de paie erroné.